

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **6 février 2012**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivant : Jonathan Lavallée, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent. Madeleine Breton est absente.

Résolution numéro 12-2012
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sablage au varia.

Résolution numéro 13-2012
Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2012

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 16 janvier 2012 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 14-2012
Rangement à la salle municipale

Attendu qu'il manque d'espace pour du rangement au niveau du bureau, que nous devons trouver une solution donner de l'espace de rangement, qu'une visite a été effectuée à la salle municipale pour regarder les possibilités, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de fermer un coin ou le vestiaire afin de pouvoir ranger des articles pour le nettoyage et certaines choses appartenant à Corporation de D.É.F.I..

Résolution numéro 15-2012
Don au Corps Cadet 2898 de Ste-Marie

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 100 au Corps de Cadets de Ste-Marie de Beauce.

Résolution numéro 16-2012

Adhésion à la Chambre de Commerce de Lotbinière

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité d'adhérer à la Chambre de Commerce Lotbinière pour l'année 2012 au montant de \$ 75 pour l'année.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Michel Gendreau est venu faire un retour sur la rencontre du 24 janvier 2012, concernant le village de l'espoir en Haïti.

Messieurs André et Marc-Antoine Bilodeau sont venus, au nom du Club social des pompiers, nous apporter un chèque au montant de \$ 1000 pour l'achat des radio-téléphones

Rapport des comités

Bibliothèque : pas possible de défaire le mur vers l'ancien bureau municipal, car c'est un mur de soutient.

Loisirs : les gens profitent de la patinoire.

Matière résiduelles : Nous avons reçu deux soumissions pour l'achat du camion. On doit demander un avis légal pour justifier le prix et la conformité des soumissions.

Centre Multifonctionnel : il y aurait peut-être une fuite de glycol. On surveille cela de près.

Inspecteur municipal : rien de spécial

M.R.C. : rien de spécial

Salle municipale : rien de spécial

Pompiers :

Résolution numéro 17-2012

Sécurité incendie Première Ligne pour les pompiers

Attendu que la MRC de Lotbinière veut regrouper toutes les informations concernant les immeubles de chaque municipalité selon leur catégorie de risque, qu'un logiciel "Première Ligne" a été acquis, que le préventionniste de la MRC de Lotbinière travaille avec ces données, que chaque municipalité peut y avoir accès, qu'un montant annuel devra être défrayé pour son utilisation ou pour la recherche d'informations, il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de payer un montant de \$ 310 par année pour les trois prochaines et pouvoir bénéficier des informations de notre municipalité avec ce logiciel de sécurité incendie.

Salon des jeunes : Leur activité de sous noirs et de cannettes a rapporté \$ 427. Pour janvier, on compte un moyenne de 9.6 jeunes / soir.

Résolution numéro 18 -2012
Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roland Gagné appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 2682 à 2722 inclusivement.

Varia : On va envoyer une lettre à Transport Gérard Nadeau et Fils concernant le sablage dans certains rangs. Des plaintes et commentaires ont été signalés, que c'était très glissant et mêmes quelques sorties de route. La vitesse sur la rue Principale devra être réduite.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 23 minutes, l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 5 mars 2012.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire